

DÉLIBÉRATION N°DL20220112 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

PASS DÉCOUVERTE RETRAITÉS - ÉVOLUTION DES OFFRES MUNICIPALES - SAISON 2022-2023

Mme Michèle FREDIERE expose ce qui suit :

Le « Pass Découverte Retraités » a été mis en œuvre en janvier 2018 avec un lancement lors du « Gala des Retraités ». Il a été approuvé par délibérations n°20170192 du conseil municipal de Saint-Chamond et n°2017-31 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chamond (CCAS). Il contribue à promouvoir la pratique de loisirs et d'activités physiques adaptées auprès des retraités. Le portage administratif et financier du « Pass Découverte Retraités » est assuré par le service animation du CCAS.

Une convention de partenariat entre la commune et le CCAS fixe les modalités de contributions des services municipaux acteurs. Elle doit être renouvelée en 2022 sur la base d'une offre de prestations qui s'est enrichie.

Pour la future saison de juin 2022 à juin 2023 les offres municipales évoluent comme suit :

Offre culturelle : L'offre culturelle est entièrement repensée en lien avec la mise en œuvre du nouveau dispositif le Pass « J'M la Culture » qui prévoit :

- Le Pass « J'M la Culture » gratuit pour les détenteurs du « Pass Découverte Retraités » (soit 20€ de réduction) et tous les spectacles de la saison culturelle à tarif préférentiel (20€ les incontournables, 15€ les atypiques, 10€ les découvertes)
- Un accès à la culture privilégié toute la saison : rencontres et présentations à l'occasion de résidences, des ateliers de pratiques artistiques, des rencontres avec les artistes..., temps annoncés au fil de l'eau via la newsletter de la DAC.

Cette nouvelle offre permet de bénéficier :

- D'un choix de spectacles élargi à toute la saison,
- De l'accès aux têtes d'affiches avec des réductions,
- D'un accès à l'ouverture prioritaire de la billetterie,
- De la possibilité d'emmener leurs petits enfants aux spectacles à un tarif préférentiel.
- D'un lien social renforcé autour du spectacle vivant.

Offre sportive : Une séance découverte gratuite « Sport Anim » – une réduction de 10 % sur l'abonnement « Sport Anim » – Une entrée gratuite au Centre Nautique – Une entrée gratuite au boulodrome Albert-Maitrias – Une entrée gratuite au Tennis, Squash, Padel.

Offre numérique : Un accès gratuit à trois séances proposées par l'Atelier Numérique telles que : ateliers collectifs – messagerie – photographie – prise de rendez vous en ligne. Un tarif

réduit pour l'inscription à un atelier « Fab Lab » (à titre indicatif pour la saison 2022 - 2023 le tarif sera de 5€).

Offre animation : Un repas au Restaurant Municipal suivi d'une sortie animation avec transport collectif.

Offres des partenaires commerciaux :

- Cinéma Véo Grand Lumière :
 - Tarif réduit sur la saison Opéra – Ballet à l'écran (octobre à mai)
 - Tarif préférentiel pour :
 - Séance mensuelle spéciale « Ciné Thé », film + échange autour d'une boisson chaude et d'une gourmandise, un jeudi par mois,
 - Une séance surprise en partenariat avec le CCAS avec échange à l'issue de la projection.
- Une offre commerciale : des offres promotionnelles auprès de commerçants partenaires de la ville.

L'évolution de l'offre municipale, du tarif applicable au dispositif, l'actualisation de l'ensemble des prestations des partenaires sont formalisées dans le projet de convention joint en annexe. Ce projet de convention prévoit une durée prenant effet à la date de signature et jusqu'au 31 mai 2023 puis reconductible sur des périodes de 12 mois jusqu'au 31 mai 2026. Ce projet de convention a été soumis en parallèle pour approbation au conseil d'administration du CCAS en séance du 15 juin 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre la commune et le CCAS pour la reconduction du dispositif « Pass Découverte Retraités », la présente convention prenant effet à sa date de signature pour une première période allant jusqu'au 31 mai 2023 et renouvelable jusqu'au 31 mai 2026 selon les modalités précisées à l'article 5 de celle-ci,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce et à engager toute démarche se rapportant à cette convention.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD